

Transports et déplacements, le dossier sensible du moment

Flash Info spécial ZFE

La Métropole de Lyon a lancé une concertation pour « amplifier » la Zone à Faible Emission. Et elle a décidé d'aller vite, très vite. Les conséquences pourraient être insurmontables pour la population et c'est pourquoi il faut se positionner avant **février 2022**.

L'enjeu ? C'est que dans 3 ans, les habitants de Solaize n'aient plus le choix de leurs déplacements, dans la vie de tous les jours ou pour aller travailler. Il est de notre devoir de vous informer et de vous inviter à donner votre avis.

De quoi s'agit-il ? En bref de savoir si vous souhaitez étendre la ZFE à Solaize et dans quelles conditions. **Notre conseil ?** Nous donner votre avis pour qu'on puisse le relayer auprès de La Métropole au plus tôt.

La ZFE, qu'est-ce que c'est ?

C'est un outil réglementaire qui permet d'interdire le trafic routier dans un périmètre en fonction du niveau de pollution des véhicules. Celui-ci est identifié par la vignette Crit'air.



La situation aujourd'hui - La ZFE existe. Elle couvre Lyon, Caluire, Villeurbanne, Bron et Vénissieux à l'intérieur du périphérique. L'accès à ces zones est interdit aux véhicules de transport de marchandises de Crit'air 3 à 5. En 2022, les particuliers en Crit'air 5 ne pourront plus accéder à ce secteur.

La situation possible à l'issue de la concertation pour « amplifier la zone » - Une ZFE couvrant toute La Métropole, la sortie du diesel d'un périmètre où ne seront acceptés que les véhicules Crit'air 0 et 1. C'est l'ambition votée par La Métropole.



Ce que nous vous proposons

Amplifier votre avis en vous donnant la parole. La diminution de la pollution va dans le sens de l'histoire et vous pouvez en définir le rythme et les modalités. N'hésitez pas, soyez créatifs ! Alors voici un questionnaire, simple mais décisif pour représenter l'avis des habitants de Solaize et leurs suggestions. Merci de nous le retourner en mairie ou d'y répondre en ligne sur www.mairie-solaize.fr Actualités

